

*Le président :*

Q. L'employeur n'offre pas de venir en aide à un individu à la recherche d'un emploi, s'il demeure dans une localité éloignée?—R. Pas ordinairement. Il arrive fréquemment que l'employeur avance la somme requise pour défrayer le déplacement et la déduit ensuite des gages.

Le témoin se retire.

Le comité ajourne au mercredi 11 avril, à onze heures du matin.

SALLE DE COMITÉ N° 375,

CHAMBRE DES COMMUNES,

MERCREDI, le 11 avril 1928.

Le comité permanent des relations industrielles et internationales se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. C. R. McIntosh, président.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Nous avons deux témoins dont le comité avait réclamé la présence pour la séance de ce matin. Je puis dire que nous avons cherché à atteindre M. Tom Moore, président du Congrès international des métiers et du travail, mais il nous a été impossible d'obtenir qu'il vienne témoigner aujourd'hui. Nous nous sommes mis à l'œuvre pour en trouver deux autres. M. Mosher, président du congrès canadien des métiers et du travail, est à la disposition du comité ce matin. Nous avons également M. Beaulé, président des unions catholiques et nationales du Canada.

PIERRE BEAULÉ est appelé et prête serment.

(Le témoin rend témoignage en français et M. St-Père, député, agit comme interprète.)

Le TÉMOIN: Les organismes catholiques et nationaux que je représente, connus sous le nom de syndicats catholiques, sont favorables aux différents systèmes de pensions du vieil âge, d'invalidité, de chômage, et le reste. Les syndicats catholiques ont préconisé ce système de pensions, et ils ont même insisté sur ce point. Nous sommes d'avis que, dans la province de Québec surtout, ce système de pensions est appelé à faire un bien considérable. Les associations que je représente ont constamment réclamé l'adoption de ce système et elles en favorisent le principe.

*M. Letellier :*

Q. Etes-vous en faveur de l'assurance contre le chômage?—R. Les syndicats catholiques sont en faveur de tout système d'assurance contre le chômage ou de pensions de vieillesse; de fait, ils approuvent tout le programme soumis à la considération de ce comité.

*M. Neill :*

Q. Quels sont les organismes que vous représentez?—R. Les syndicats catholiques et nationaux. Ces syndicats groupent, dans Québec, de vingt à vingt-cinq mille ouvriers.

M. ST-PÈRE: M. Letellier vient de poser la question suivante au témoin: Etes-vous d'avis que les patrons devraient être contraints de souscrire à ce fonds de pension

Le TÉMOIN: Les syndicats catholiques sont en faveur d'un système, d'un système fédéral qui obligerait les provinces, les municipalités et les syndicats ouvriers à contribuer à un tel fonds, mais, constatant le fait que le premier

[M. Pierre Beaulé.]